FRC 4¹. 32636 32636

CONVENTION NATIONALE.

COMPTES RENDUS

PAR THURIOT,

Case FRC 13251

AU COMITÉ DES INSPECTEURS;

IMPRIMÉS EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 NIVÔSE DERNIER.

En septembre 1792 (vieux style), Page, Thuriot et Manuel ont été envoyés à Orléans.

Thuriot a reçu 3000 livres.

La dépense des trois commissaires est montée à 1029 livres 18 sous.

Les 1970 livres qui restoient ès mains de Thuriot ont été remises au comité des inspecteurs, dont reçu de Besson, du premier octobre 1792.

Par décret du 9 mars 1793 (vieux style), Pons (de Verdun) et Thuriot ont été nommés commissaires pour les départemens de la Meuse et de la Marne.

Ils ont été autorisés à se diviser : Batelier leur a été adjoint.

Thuriot a reçu 6000 livres.

Il a remis 3000 livres à Pons, qui a dû rendre son compte.

Batelier et Thuriot ont dépensé 1376 livres.

Le 22 mai, les 1624 livres à rendre ont été remises au comité des inspecteurs, dont reçu de Saurine.

Paris, le 8 ventôse.

Signé, THURIOT.

CHICAGO

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.